

À partir du 1er juin 2018, la CCLA propose une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) aux conditions suivantes :

- offre réservée aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCLA
- financement à 25 % du coût d'achat du vélo, dans la limite de 250 €
- offre limitée au financement d'un seul vélo par foyer

Attention, cette aide est attribuée par ordre chronologique d'arrivée des demandes

Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2019 ou jusqu'à la consommation de l'enveloppe financière de 12 000 € allouée au dispositif par la CCLA.

Pièces à fournir :

justificatif de domicile

copie de la facture nominative acquittée, stipulant la marque et le type de vélo

Pour plus de détails, contacter la CCLA : 04 79 28 78 64